



Agence immobilière abus caution

Par **Oka**, le **13/05/2019** à **13:36**

Bonjour,

J'ai un problème concernant un logement que j'ai quitté il y a deux ans, à l'époque l'agence avait déjà retenu la totalité de ma caution pour cause de :

Nettoyage/Petit travaux
Entretien cumulus
Régularisation de charge

Je leurs devait 20 € que j'ai décidé de payer afin d'être tranquille.

Il y a une semaine ils m'ont renvoyé le même papier avec cette fois-ci une somme avoisinant les 200 €, j'appelle l'agence afin de leur dire que c'est abusif et que j'ai déjà payé et que je ne paierais pas plus, il y a quelques jours j'ai reçu une mise en recouvrement.

Je précise que les états des lieux n'ont pas été effectués par un huissier et qu'ils ne m'ont envoyé aucun justificatif.

Que puis-je faire ?